



AÉROPORT DE ZURICH

La famille royale du Qatar se pose de nuit

Les Forces aériennes suisses ont autorisé trois avions appartenant à la famille royale qatarie à atterrir dans la nuit de vendredi à samedi à l'aéroport de Zurich qui était fermé. Il s'agissait d'une urgence médicale.

L'autorisation «diplomatique» a été transmise à 23 heures, a fait savoir une porte-parole de l'armée de l'air hier. Une telle permission est normalement donnée par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), mais en dehors de ses horaires d'ouverture, les Forces aériennes suisses se chargent du cas.

Un premier avion du Gouvernement qatari, un Airbus en provenance de Marrakech, s'est posé samedi vers 00 h 30 sur le tarmac de Zurich-Kloten. L'information a été rendue publique hier par le «Tages-Anzeiger». Deux autres appareils, partis de Doha, ont atterri respectivement à 5 h et 5 h 15.

L'aéroport international de Zurich applique depuis 2010 une interdiction générale des vols de nuit entre 23 h et 6 heures. Les exceptions à cette règle en cas d'urgence médicale ne sont toutefois pas rares: l'année dernière, quelque 65 vols sanitaires ou de secours ont été enregistrés. ATS

Des acteurs économiques s'engagent contre l'initiative UDC sur les renvois

CRIMINELS ÉTRANGERS • *Swissmem et Interpharma participent financièrement à la campagne contre l'initiative de mise en œuvre. Economiesuisse reste à l'écart.*

SEBASTIAN GÄNGER



Swissmem et Interpharma s'engagent dans la campagne contre l'initiative UDC sur le renvoi des criminels étrangers. Economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers (USAM) devraient en revanche rester à l'écart.

Expulsée pour un graffiti

Une jeune femme bien intégrée pourrait ainsi être expulsée après avoir endommagé un bâtiment avec un graffiti parce que, quelques années plus tôt, elle a insulté son voisin, avait expliqué Simonetta Sommaruga mardi dernier, au moment de lancer la campagne contre l'initiative de mise en œuvre.

Swissmem confirme participer financièrement à la campagne du non, a indiqué à l'ATS Ivo Zimmermann, porte-parole de la fédération de l'industrie des machines, revenant sur une information de la «SonntagsZeitung». Il n'a en revanche pas voulu préciser le montant.

Interpharma n'a pas non plus précisé la somme investie, mais le directeur de la fédération des entreprises pharmaceutiques a souligné l'importance de cette initiative. Toucher aux valeurs inscrites dans la Constitution remet en question la sécurité juridique de la Suisse, ce qui n'est pas un bon signal à envoyer aux investisseurs, a estimé Thomas Cueni.

D'autres enjeux à venir

Economiesuisse refuse aussi le texte de l'UDC, mais elle ne met pas la main à la poche pour cette campagne. Dans les dix-huit prochains mois, les Suisses devront se prononcer sur plusieurs objets ayant un enjeu économique. L'organisation a donc procédé à des choix, a dit à l'ATS Jan Atteslander, membre de la direction, mais elle salue ses membres qui s'engagent financièrement dans la campagne du non.

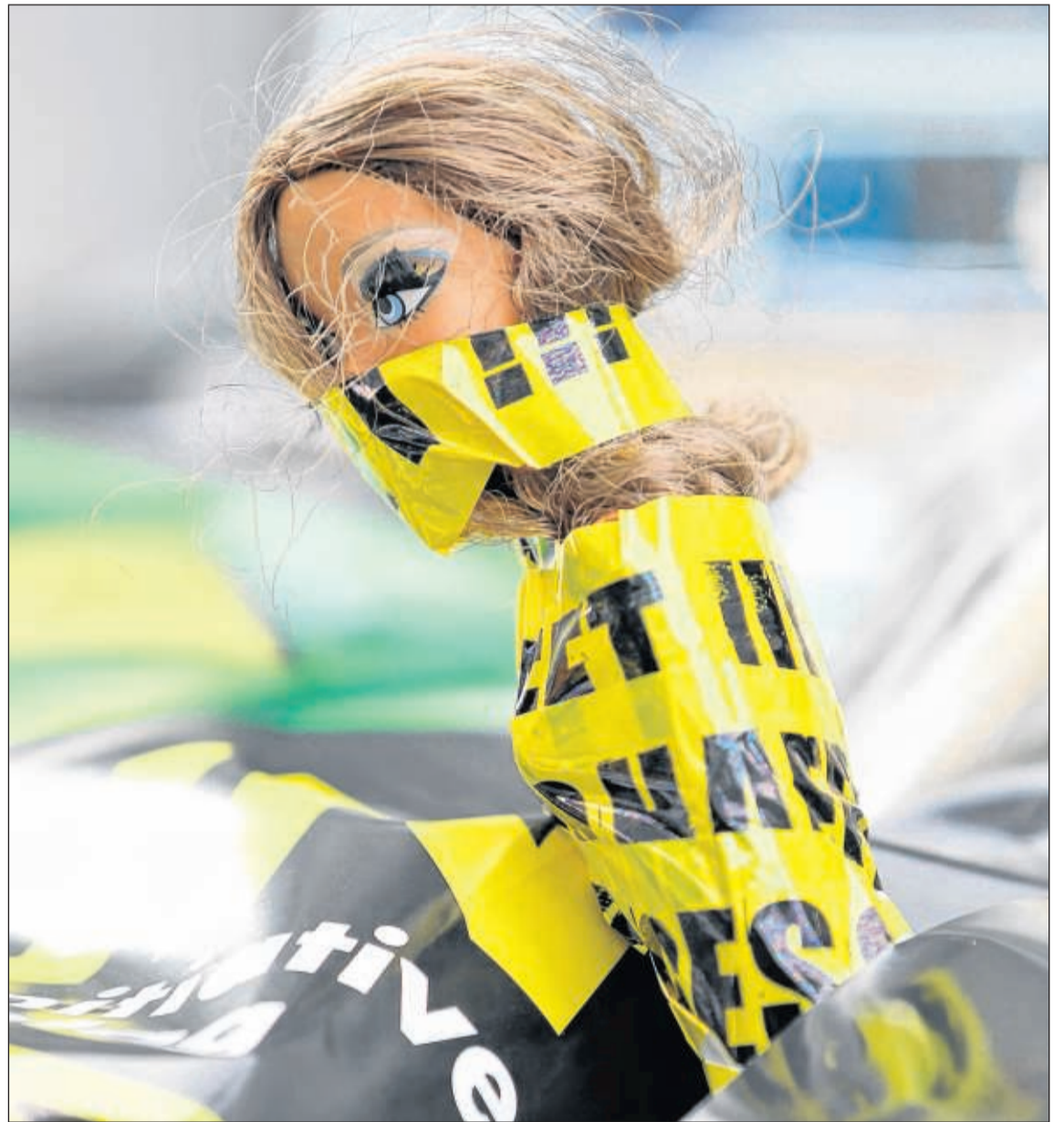
L'USAM, pour sa part, n'a pas adopté de mot d'ordre. Elle ne participe donc pas activement à la campagne du non, en tout cas pas financièrement.

Les Suisses ont déjà adopté une initiative de l'UDC sur le renvoi des criminels étrangers en novembre 2010. Mais entretemps, le parti a lancé un second texte «pour le renvoi effectif». Le sort de cette initiative «de mise en œuvre» est désormais dans les mains des votants.

Texte tronqué

Le texte de l'UDC ne sera pas soumis dans son intégralité au peuple le 28 février. Le parlement l'a partiellement invalidé. Il a biffé la disposition limitant les normes impératives du droit international à «l'interdiction de la torture, du génocide, de la guerre d'agression, de l'esclavage ainsi que l'interdiction de refouler une personne vers un Etat où elle risque d'être torturée ou tuée».

ATS



Les opposants au renvoi (ici durant la campagne de 2010) ont le soutien d'acteurs économiques. En cas de deuxième délit, une femme bien intégrée pourrait être expulsée pour un simple graffiti, a critiqué le Conseil fédéral. KEYSTONE

EN BREF

ALLOCATIONS FAMILIALES
Une demande de transfert refusée

Les ressortissants de Serbie, du Monténégro et de Bosnie-Herzégovine sont privés d'allocations familiales pour leurs enfants restés au pays s'ils se trouvent au chômage. Le Tribunal fédéral (TF) l'a jugé dans un arrêt diffusé hier. La Haute-Cour a précisé que l'ancienne convention conclue entre la Confédération et l'ex-République de Yougoslavie restait en vigueur pour la Serbie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine. Ce texte était également applicable entre la Suisse et le Kosovo jusqu'à fin mars 2010. ATS

MÉDIAS

«L'Agefi» fait bande à part

La société L'Agefi, qui édite le quotidien économique éponyme, quitte Médias Suisses et résilie la convention collective de travail (CCT) pour fin 2016. Elle veut se laisser davantage de liberté pour une gestion «plus innovante» des ressources humaines. La décision, qui a été communiquée au personnel juste avant Noël, a été prise par le conseil d'administration, a précisé hier François Schaller, rédacteur en chef et administrateur délégué du journal basé à Lausanne. ATS

UN FONDS FÉDÉRAL DE CAMPAGNE?

Les appels lancés ces derniers jours pour que l'économie se mobilise contre l'initiative UDC sur le renvoi des criminels étrangers donnent des idées au conseiller national PDC Dominique de Buman. Du moins, cela lui a fait ressortir quelque chose qui lui trottait dans la tête depuis quelque temps déjà. Dans une interview accordée hier à la RTS, le Fribourgeois suggère ainsi de créer un fonds fédéral de campagne.

«Il y a quand même un malaise au sujet des financements des

campagnes de votation», explique à «La Liberté» l'élu fribourgeois. «Le financement est généralement assuré par différentes organisations économiques, syndicales ou autres. Mais pas toujours, car certains autres thèmes n'intéressent pas ces organisations. Il n'y a dès lors plus personne pour s'engager financièrement pour ou contre une votation. Car les partis n'ont pas cet argent.»

Exception faite de l'UDC, qui dispose de plus de moyens. Il y a dès lors le risque que la campagne

devienne unilatérale, sans débat d'idées.

«Ce que je lance est un ballon d'essai, car je n'ai pas de modèle clé en main. Mais j'estime qu'il faut se demander si on ne pourrait pas créer un fonds minimum, pour permettre de créer ce débat d'idées. J'attends de voir quelles seront les réactions, les autres propositions.» Dominique de Buman n'exclut pas non plus de déposer un postulat. «J'aimerais bien aussi connaître l'avis du Conseil fédéral sur la question.»

KP

HORLOGERIE

Pas de nouveau record en 2015

L'horlogerie suisse ne connaîtra pas cette année un nouvel exercice record. Les exportations ressortiront en légère baisse par rapport à 2014, mais pas en raison d'un quelconque impact négatif de l'arrivée sur le marché au printemps de la montre connectée d'Apple.

L'année qui s'achève ne permettra pas d'inscrire un nouveau record, après celui de 2014 avec des exportations de 22,2 milliards de francs. «Nous affrontons une conjonction de phénomènes contraires», constate Jean-Daniel Pasche, président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH), qui écarte d'emblée le mot de crise dans le secteur.

Le premier facteur est d'ordre conjoncturel. «Des marchés comme Hong Kong, premier débouché de longue date, la Chine ou la Russie sont à la peine après onze mois en 2015», note-t-il. Pas nécessairement pour les mêmes raisons, mais les baisses respectives se montent à 23,2%, 5,5% et 33,8%.



Les exportations de montres suisses sont en légère baisse. KEYSTONE

Le franc fort constitue le second facteur. «L'abandon soudain du cours plancher de l'euro en janvier pèse sur les bénéfices des entreprises», déplore le président de la FH. ATS

PETIT CRÉDIT ET PUB «AGRESSIVE»

Doutes sur l'efficacité des restrictions

Dès le 1^{er} janvier, la publicité «agressive» pour le petit crédit est interdite. Les nouvelles dispositions visent à mieux lutter contre l'endettement des jeunes. Mais les effets espérés de cette loi laissent dubitatifs les milieux de la prévention.

«Alors que nous avons répété à satiété nos critiques vis-à-vis des publicités qui sapent nos messages de prévention, il est assez triste de constater que nous n'avons jamais été consultés par les instituts de financement intéressés», regrette Sébastien Mercier, secrétaire général de l'association faïtière Dettes Conseils Suisse.

La loi adoptée en mars dernier par le parlement stipule en

effet qu'il revient à la branche seule de spécifier le type de publicité à bannir. Ce qui a maintenant été fait dans une convention de droit privé, soit en clair une forme d'autorégulation.

Le document, qui doit être signé par les membres de l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement (ASBCEF) et de l'Association suisse de leasing (ASSL), énumère une série de recommandations et de mesures de prévention.

La publicité ne doit pas viser spécifiquement les jeunes de moins de 25 ans, ni encourager les emprunts pour des loisirs temporaires, ou faire appel à des

arguments économiquement insensés. Par exemple demander un crédit à 15% pour s'acquitter de plusieurs petites dettes remboursables au taux de 5%, selon un projet de convention dont la version définitive n'a pas pu être consultée par l'ATS.

Le document a été soumis à l'Office fédéral de la justice (OFJ). Si la convention devait s'avérer insuffisante, il reviendrait au Conseil fédéral d'édicter une ordonnance en bonne et due forme.

Sébastien Mercier relève lui le caractère très général des déclarations d'intention: «Ce n'est qu'à la pratique qu'on verra si les prêteurs sont fiables.» ATS